

((ca. 2'437 Zeichen))

Prix indicatifs : les producteurs de céréales réagissent

La Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) était partie prenante lors des négociations de prix indicatifs pour les céréales panifiables le 28 juin. Suite à la publication des résultats par swiss granum, de nombreuses réactions de producteurs se sont faites entendre. La FSPC tient ici à préciser certains éléments.

Les prix des céréales panifiables sont négociés chaque année avant la récolte et après les céréales fourragères. Si les discussions ont été calmes ces dernières années, la situation était nettement moins stable cette fois. Le compromis décevant trouvé pour les céréales fourragères avec nos collègues producteurs de volailles et de porcs a eu des répercussions négatives dans les négociations pour les panifiables.

Au début des discussions, les revendications des producteurs ont été clairement annoncées, avec la nécessité de couvrir les frais de production en forte augmentation cette année. Une revendication initiale d'une hausse de 8 francs par décitonne a ainsi été déposée.

Les meuniers ont également fait part de leurs revendications, à un tout autre niveau de prix. Les représentants de la FSPC se sont au final retrouvés dans une position inconfortable, face à une délégation des transformateurs qui ne voyaient de possibilité de récupérer des prix plus élevés sur le marché de la farine. Le seul choix qui restait était soit de se positionner pour le compromis publié, soit de ne pas avoir de prix indicatifs.

Lors de toute négociation, une analyse du risque doit être effectuée. L'analyse des producteurs a mis en évidence le fait qu'une absence de prix indicatifs pour cette récolte était particulièrement dangereuse, notamment car les prix internationaux sont en train de chuter et que les conditions de commercialisation de la récolte à venir n'auraient pas été assez solides.

En contrepartie de ces prix indicatifs insuffisants, la FSPC a demandé l'organisation d'une négociation supplémentaire en septembre, afin de renégocier des prix « après-récolte ». En fonction de la récolte (quantité et qualité), les prix indicatifs négociés devront être atteints, voire dépassés.

La FSPC est consciente des enjeux pour les producteurs et s'engage pour des conditions-cadre les meilleures possibles. Tout va être mis en œuvre pour que les prix finaux de la récolte 2022 garantissent une production suffisante en Suisse, à des prix rémunérateurs.

FSPC / Berne, le 29 juin 2022

Pour plus d'informations

Fritz Glauser, président

Pierre-Yves Perrin, directeur

079 702 05 44

079 365 42 74